

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 428 promulguant en Cote franchise des Somalis la loi n° 50-404 prorogeant le- mandat des membres du Conseil représentatif.

n° 428

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 avril 1950

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro  
30 avril 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 1S. juin 1884

**Vu** le décret -n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances (spécialement les articles 3, 4 et 16)

**Vu** l'arrêté n° 412 en date du 30 mars 1946 2 nommant les membres du Conseil, représentatif

**Vu** le télégramme ministériel n° 50-037 en date du 7 avril 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée en Côte française des Somalis et dépendances la loi n° 50-404 du 55 avril 1950 portant prorogation du mandat des membres du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, communiqué partout où besoin, sera et inséré au Journal officiel du territoire.

**Le Gouverneur, SADOUL.**